

Délibération n°DEL-16-0953

ZAC Balma Gramont (commune de Balma) : Délégation du Droit de Prémption Urbain à la SEML OPPIDEA

L'an deux mille seize le jeudi quinze décembre à neuf heures, sous la présidence de Jean-Luc MOUDENC, Président, le Conseil s'est réuni à Espaces Caravelle - Centre de Congrès Pierre BAUDIS - Toulouse.

Participants

Afférents au Conseil :	134
Présents :	101
Procurations :	29
Date de convocation :	09 décembre 2016

Présents

Aucamville	Mme Roseline ARMENGAUD
Aussonne	Mme Lysiane MAUREL, M. Francis SANCHEZ
Balma	M. Vincent TERRAIL-NOVES
Beaupuy	M. Maurice GRENIER
Blagnac	M. Joseph CARLES, Mme Monique COMBES, M. Bernard KELLER, Mme Danielle PEREZ
Brax	M. François LEPINEUX
Castelginest	M. Grégoire CARNEIRO, Mme Béatrice URSULE
Colomiers	M. Michel ALVINERIE, M. Patrick JIMENA, M. Guy LAURENT, Mme Elisabeth MAALEM, Mme Karine TRAVAIL-MICHELET
Cornebarrieu	Mme Dominique BOISSON, M. Daniel DEL COL
Cugnaux	M. Michel AUJOULAT, M. Philippe GUERIN, Mme Pascale LABORDE
Drémil-Lafage	Mme Ida RUSSO
Fenouillet	M. Gilles BROQUERE
Flourens	Mme Corinne VIGNON ESTEBAN
Gagnac	M. Michel SIMON
Gratentour	M. Patrick DELPECH
Launaguet	Mme Aline FOLTRAN, M. Michel ROUGE
Lespinasse	M. Bernard SANCE
L'Union	Mme Nadine MAURIN, Mme Nathalie SIMON-LABRIC
Mondouzil	M. Robert MEDINA
Mons	Mme Véronique DOITTAU
Pibrac	Mme Anne BORRIELLO, M. Bruno COSTES
Quint-Fonsegrives	M. Bernard SOLERA
Saint-Jean	M. Michel FRANCES
Saint-Orens	Mme Dominique FAURE
Seilh	M. Guy LOZANO
Toulouse	Mme Laurence ARRIBAGE, M. Olivier ARSAC, M. Franck BIASOTTO, Mme Catherine BLANC, Mme Michèle BLEUSE, M. Jean-Jacques BOLZAN, Mme Charlotte BOUDARD PIERRON, M. Maxime BOYER, M. Frédéric BRASILES, M. François BRIANCON, M. Sacha BRIAND, Mme Marie-Pierre CHAUMETTE, M. François CHOLLET, M. Pierre COHEN, Mme Martine CROQUETTE, M. Romain CUJIVES, M. Jean-Claude DARDELET, M. Henri DE LAGOUTINE, Mme Ghislaine DELMOND, Mme Monique DURRIEU, Mme Christine ESCOULAN, Mme Julie ESCUDIER, M. Emilion ESNAULT, M. Pierre ESPLUGAS-

	LABATUT, Mme Marie-Jeanne FOUQUE, M. Régis GODEC, M. Francis GRASS, M. Samir HAJIJE, Mme Isabelle HARDY, Mme Laurence KATZENMAYER, M. Pierre LACAZE, Mme Florie LACROIX, M. Jean-Luc LAGLEIZE, M. Djillali LAHIANI, Mme Annette LAIGNEAU, M. Jean-Michel LATTES, M. Laurent LESGOURGUES, Mme Marthe MARTI, M. Antoine MAURICE, Mme Brigitte MICOULEAU, Mme Nicole MIQUEL-BELAUD, M. Jean-Luc MOUDENC, Mme Evelyn NGBANDA OTTO, M. Romuald PAGNUCCO, Mme Cécile RAMOS, M. Jean-Louis REULAND, Mme Françoise RONCATO, M. Daniel ROUGE, M. Bertrand SERP, Mme Martine SUSSET, Mme Claude TOUCHEFEU, Mme Elisabeth TOUTUT-PICARD, M. Pierre TRAUTMANN, Mme Gisèle VERNIOL, Mme Jacqueline WINNENPENNINCKX-KIESER, M. Aviv ZONABEND
Tournefeuille	Mme Mireille ABBAL, M. Patrick BEISSEL, Mme Danielle BUYS, M. Daniel FOURMY, M. Jacques TOMASI

Conseillers ayant donné pouvoir

	Pouvoir à
Mme Brigitte CALVET	Jacques TOMASI
M. Gérard ANDRE	Aline FOLTRAN
Mme Sophie LAMANT	Patrick BEISSEL
M. Patrice RODRIGUES	Lysiane MAUREL
M. Bernard LOUMAGNE	Daniel DEL COL
M. Philippe PLANTADE	Romuald PAGNUCCO
M. Damien LABORDE	Pascale LABORDE
Mme Josiane MOURGUE	Elisabeth MAALEM
M. Arnaud SIMION	Karine TRAVAIL-MICHELET
M. Marc PERE	François LEPINEUX
M. Edmond DESCLAUX	Joseph CARLES
M. Jacques SEBI	Danielle PEREZ
M. Jacques DIFFIS	Corinne VIGNON ESTEBAN
M. Raymond-Roger STRAMARE	Ida RUSSO
Mme Marie-Dominique VEZIAN	Michel FRANCES
M. Thierry FOURCASSIER	Anne BORRIELLO
M. Marc DEL BORRELLO	Henri DE LAGOUTINE
M. Christophe ALVES	Laurence KATZENMAYER
M. Jean-Marc BARES-CRESCENCE	Pierre LACAZE
Mme Sophia BELKACEM GONZALEZ DE CANALES	Daniel ROUGE
Mme Hélène COSTES-DANDURAND	Françoise RONCATO
Mme Vincentella DE COMARMOND	Isabelle HARDY
M. Jean-Baptiste DE SCORRAILLE	Emilion ESNAULT
Mme Marie DEQUE	Francis GRASS
Mme Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD	Bernard SOLERA
Mme Dorothée NAON	Charlotte BOUDARD PIERRON
Mme Sylvie ROUILLON VALDIGUIE	Franck BIASOTTO
Mme Martine BERGES	Mireille ABBAL
M. Dominique COQUART	Michel ROUGE

Conseillers excusés

Balma	M. Laurent MERIC
Fonbeauzard	M. Robert GRIMAUD
Toulouse	M. Joël CARREIRAS
Tournefeuille	M. Claude RAYNAL

Délibération n° DEL-16-0953

ZAC Balma Gramont (commune de Balma) : Délégation du Droit de Prémption Urbain à la SEML OPPIDEA

Exposé

La ZAD Gramont-Balma a été créée par arrêté préfectoral du 26 mars 2004, afin d'assurer la maîtrise foncière de ce secteur en vue de la réalisation, à terme, d'une opération d'aménagement répondant à la mise en œuvre d'un projet urbain.

La Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse a été désignée comme bénéficiaire du droit de préemption ZAD, et par délibération du Conseil de Communauté du 30 mars 2007, celle-ci a délégué ce droit à l'EPFL du Grand Toulouse, hormis sur le périmètre de la ZAC Balma Gramont sur lequel le droit de préemption a été délégué à la SEM OPPIDEA, en application du traité de concession d'aménagement relatif à la réalisation de la ZAC Balma-Gramont, signé le 20 février 2014, avec prise d'effet au 1er janvier 2014.

La ZAD de Gramont-Balma étant devenue caduque, le Bureau de la Métropole a, par délibération du 16 juin 2016, institué le Droit de Prémption Urbain sur les zones urbaines (U) et les zones d'urbanisation future (AU) du Plan Local d'Urbanisme de Toulouse Métropole, commune de Balma, afin de permettre à la Collectivité de poursuivre sa politique d'acquisition foncière.

L'exercice du Droit de Prémption Urbain relevant de la compétence de la Métropole, il convient de délibérer en vue de confirmer les dispositions du traité de concession et de décider, conformément aux dispositions des articles L 213-3 et R 213-1 du Code de l'Urbanisme, de déléguer à la SEM OPPIDEA l'exercice du Droit de Prémption Urbain, dont bénéficie Toulouse Métropole, sur le périmètre de la ZAC Balma Gramont.

Décision

Le Conseil de la Métropole,

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu l'avis de la Commission Aménagement et Politique foncière du 17 novembre 2016,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du Grand Toulouse du 30 mars 2007 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC Balma-Gramont, ainsi que les délibérations du 9 juillet 2009 et du 12 mars 2012 approuvant deux modifications,

Vu la délibération du Conseil de Communauté 19 décembre 2013, désignant la SEM OPPIDEA comme concessionnaire de la ZAC Balma-Gramont,

Vu le traité de concession d'aménagement relatif à la réalisation de la ZAC Balma-Gramont, signé le 20 février 2014, avec prise d'effet au 1er janvier 2014,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré,

Décide :

Article 1

De déléguer à la SEM OPPIDEA, en application des dispositions des articles L 213-3 et R 213-1 du Code de l'urbanisme, pour la durée de l'opération, l'exercice du droit de préemption urbain, dont bénéficie Toulouse Métropole, sur le périmètre de la ZAC Balma-Gramont, tel qu'annexé au plan joint.

Article 2

Dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa date de notification à la SEM OPPIDEA, après dépôt en préfecture.,

Article 3

D'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et documents en relation avec cette opération.

Résultat du vote :

Pour	130
Contre	0
Abstentions	0
Non participation au vote	0

Publiée par affichage le 22/12/2016

Reçue à la Préfecture le 22/12/2016

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Luc MOUDENC

COMMUNE DE BALMA ZAC BALMA-GRAMONT

Délégation du Droit de Prémption Urbain à la SEML OPPIDEA

Réalisé le: 13/10/2016

